

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 1 avril 2019 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION # 19-04-16**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**RÉSOLUTION # 19-04-17**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2019
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
  - 5.2. Approuver le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
  - 5.3. Accompagnement occasionnel par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM;
  - 5.4. Approuver le rapport annuel du service incendie;
  - 5.5. Approuver la graduation de deux pompiers à titre de lieutenant;
  - 5.6. Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie;
  - 5.7. Dons à la maison Marie-Élisabeth en lieu de fleurs;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 6 mai 2019, 18 h 30, à la salle du conseil.
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 19-04-18**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 11 MARS 2019**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 11 mars 2019 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**RESOLUTION # 19-04-19**  
**COMPTES A PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	31.35 \$
<b>TOTAL</b>	<b>31.35 \$</b>

## 5. VARIA OUVERT

### 5.1 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE, UNE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LA VILLE AFIN,**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, transmettre, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles ci-dessous, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

**QUE** la liste des immeubles ci-dessous comprend les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées au 31 décembre 2018 plus les intérêts au 31 mars 2019 totalisant un solde supérieur à 150 \$;

**QU'une** copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Propriétaire et adresse	Matricule et lot (s) <sup>1</sup>	Taxes dues (capital au 31 décembre 2018 et intérêts au 31 mars 2019)
Villemaire Williams Micheline 459, Chemin Leggatt	6392-35-5085 Lots 72-P, 73-P	2 793.02 \$
Magill William Robert Route 132	6492-10-3050 Lot 67-P	716.24 \$
Nowers Douglas Alan 401, Chemin Patton	6592-25-2070 Lots 44-4, 45-3	3 005.08 \$
Smith Ernest Gordon 475, rue Beach	6792-00-0575 Lot 312-P	1 253.42 \$
Gagné Anita 116, rue Principale	7093-89-4510 Lot 72-P	2 601.13 \$

\* Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

### 5.2 Approuver le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'approuver le budget 2019 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	45 929.00 \$
DÉPENSES	97 202.00 \$
DÉFICIT	(51 273.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	46 146.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 127.00 \$

### 5.3 Accompagnement occasionnel par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

**ATTENDU** l'offre de service présentée par le Service des ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;

**ATTENDU** la possibilité pour la municipalité de bénéficier de soutien en matière de ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

**ATTENDU** que les tarifs horaires pour l'année 2019 sont entre 125 \$ et 140 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Une résolution a été adoptée par la Ville afin,**

**QUE** la ville de Métis-sur-Mer accepte la proposition déposée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM produite le 22 janvier 2019.

**QUE** la ville de Métis-sur-Mer mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM pour la soutenir en matière de ressources humaines et relations du travail aux tarifs horaires en vigueur.

#### **5.4 Approuver le rapport annuel du service incendie.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Une résolution a été adoptée par la Ville afin :**

**QUE** le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le contenu du rapport annuel d'activités présenté par le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer, M. Michel Desrosiers;

**QUE** ce document soit transmis au ministère.

#### **5.5 Approuver la graduation de deux pompiers à titre de lieutenant.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Métis-sur-Mer a adhéré à la création d'un service des loisirs intermunicipal portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir pour trois (3) ans avec la Municipalité de Baie-des-Sables;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut assurer un bon encadrement et assurer un bon suivi des actions de la ressource en loisir;

**POUR CES MOTIFS**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la formation d'un comité de suivi pour le partage d'une ressource en loisir composé des deux maires, de deux élus et ainsi que des deux directeurs généraux des municipalités.

#### **5.6 Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder un don de 50.00 \$ au programme d'harmonie enrichie de l'école du Mistral à Mont-Joli.

#### **5.7 Dons à la maison Marie-Élisabeth en lieu de fleurs.**

##### **RÉSOLUTION #19-04-20**

##### **DONS À LA MAISON MARIE-ÉLISABETH EN LIEU DE FLEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de l'Arrondissement MacNider donne 50 \$ à la Maison Marie-Élisabeth en lieu de fleurs en mémoire de Mme Yolande Michaud-Marcheterre, décédée le 23 mars dernier. Elle a été secrétaire-trésorière pour la municipalité de Les Boules pendant 38 ans et impliquée dans sa communauté jusqu'à son décès.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de période de questions.

## **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 6 mai 2019, à 18h30 à la salle du conseil.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION # 19-04-21** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h36.

Approuvé lors de la session tenue :

\_\_\_\_\_  
June Smith, président

\_\_\_\_\_  
Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier